



Que se passe t'il pour moi en cas de divorce

Par **bettyeve_old**, le **24/05/2007** à **13:45**

je voudrais savoir je suis mariée depuis 18 ans je en invalidité a 80% . Une maison sur credit des ados de 16 et 18 en études moi sans emploi que va t'il ce passer si je fais une demande de divorce et quel est le meilleur moyen

Par **Christelle_old**, le **24/05/2007** à **15:28**

Bonjour,

Il n'y a pas des milliers de possibilités pour faire une demande en divorce.

Si vous êtes sans emploi commencez par faire une demande d'aide juridictionnelle. Pour cela vous devez vous renseigner au greffe du TGI dont vous dépendez.

Ensuite contactez un avocat.

Le reste va dépendre de vos raisons pour divorcer : êtes-vous d'accord sur le principe tous les deux ? A-t-il commis des fautes (adultère, violence...) ?

Cela sera à voir avec votre avocat.

Pour ce qui est des conséquences, elles sont à présent les mêmes quelque soit le mode de divorce.

Si vous n'avez pas de contrat de mariage, la maison sera partagée entre vous deux. Si personne n'a les moyens de racheter sa part à l'autre, il faudra la vendre...

La résidence de vos enfants dépendra beaucoup de vos situations respectives (matérielle et financières), mais aussi de vos comportements... Le fait que vous soyez en invalidité ne

devrait pas être un problème de ce point de vue.

Mais en réalité tout cela dépend beaucoup de votre situation réelle. Je vous conseille donc de contacter un avocat au plus vite, et de faire les formalités de demande d'aide juridictionnelle.

Par **bettyeve_old**, le **25/05/2007** à **10:36**

aujourd'hui je n'est pas envie de vendre la maisou y a t'il une solution merci

Par **Christelle_old**, le **25/05/2007** à **12:24**

Bonjour,

Si le juge vous attribue la jouissance du domicile conjugal vous pourrez garder la maison.
Mais sinon il vous faudra racheter la moitié à votre mari.

Par **bettyeve_old**, le **26/05/2007** à **18:41**

j'ai entendu dire par des personnes,dans leur entourage qui avait divorcer qu'il avait garder la maison pour éviter de perturber les enfants et que c'était eux qui faisait une semaine chacun en droit de visite est ce possible cet situation me conviendrais mieux peut on m'expliquée merci